# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 27341

### Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des rapatriés d'Algérie. Lors des dernières discussions budgétaires, il a été prévu qu'une commission nationale devrait être créée pour étudier les dossiers en suspens et qu'un nouveau dispositif devrait être mis en place pour aider au désendettement de ces personnes. Or, à ce jour, rien de concret n'a été mis en place et les procédures judiciaires à l'encontre des rapatriés s'intensifient, alors que l'article 25 de la loi de finances rectificative pour 1998 prévoit une suspension des poursuites. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin de pouvoir remédier à cette situation dans les délais les plus brefs.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur la situation difficile des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée, en situation de surendettement. Le décret n° 99-469 du 4 juin 1999 a mis en place un ensemble de mesures d'aide au désendettement des rapatriés reposant sur : la création d'une commission nationale permettant l'examen des dossiers en instance ; l'ouverture de l'éligibilité de la procédure à certaines catégories de mineurs au rapatriement jusqu'alors exclues, telles que les pupilles de la nation et les orphelins répondant à certaines conditions, s'ils exercent une profession non salariée ; la négociation d'un plan d'apurement définitif entre le rapatrié et ses créanciers, et si les éléments du dossier le rendent indispensable, l'octroi d'une aide financière de l'Etat. Il est précisé, en outre, qu'un crédit de 100 MF a d'ores et déjà été voté par le Parlement pour le fonctionnement de ce nouveau dispositif.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Marie Demange
**Circonscription :** Moselle (9e circonscription) - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 27341
**Rubrique :** Rapatriés
**Ministère interrogé :** emploi et solidarité
**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 22 mars 1999, page 1668
**Réponse publiée le :** 30 août 1999, page 5156